

Communiqué de presse

LE CENTRE DE CONFÉRENCES DE LA COMMISSION EUROPÉENNE AU REALEX **(BRUXELLES – BELGIQUE)**

La Hulpe, le 29 janvier 2021

Ce vendredi, l'OIB et ATENOR ont signé une convention portant sur l'acquisition du nouveau Centre de Conférences proposé par ATENOR dans le cadre de son projet REALEX, suite à l'appel d'offres lancé par la Commission européenne et au travers d'une procédure de Dialogue Compétitif. C'est assurément une reconnaissance emblématique pour Bruxelles dans son rôle de Capitale de l'Europe. ATENOR est honorée d'avoir été choisie pour relever ce challenge et mener un tel projet qui portera l'entreprise en termes d'image, de compétences et de résultats dans les années à venir.



Pour rappel, le projet dispose d'une localisation stratégique sur la rue de la Loi, au cœur du quartier européen de Bruxelles, à deux pas du Berlaymont où siège la Commission européenne et bénéficie d'un permis d'urbanisme autorisant la construction d'un immeuble de bureau. Suite à l'extension du projet, une demande de permis a été déposée en novembre 2018 pour la construction d'un projet intégrant un Centre de Conférences.

Le nouveau Centre de Conférences, qui remplacera l'actuel Centre Borschette, disposera d'une surface globale de 33.642 m², dont 25.540 m² hors sol, proposant 29 salles de réunions et de conférences adaptables, un espace de bureau, une cafétaria, une structure d'accueil des enfants, une salle de restaurant, ainsi qu'un nombre important de parkings vélos et voitures. Ce Centre pourra accueillir jusqu'à 3.100 personnes simultanément. Le Centre permettra à la Commission de tenir des réunions et conférences devant actuellement trouver place ailleurs.

La Commission européenne précise que « ce Centre de Conférences s'inscrit pleinement dans les objectifs du Green Deal mené par la Commission européenne et cadre avec la politique immobilière développée par l'OIB ». En visant la certification BREEAM « Excellent », REALEX propose un ensemble d'immeubles passifs conformes aux normes environnementales les plus strictes suivant les derniers objectifs de la Commission européenne en termes de durabilité. Il est un des premiers immeubles à s'inscrire pleinement dans le Green Deal. Enfin, par sa conception inspirée dès le début des réflexions quant à l'utilisation des lieux, il s'avère que ce Centre est d'ores et déjà « covid-proof ».

La transaction attend dès lors la délivrance du permis d'urbanisme introduit en 2018.

Sur le plan urbanistique, ATENOR rappelle que ce projet a été conçu en intégrant les principes du PUL, et a en outre intégré toutes les recommandations issues de l'étude d'incidence. Ainsi, les deux projets voisins l'un de l'autre, THE ONE et REALEX offrent ensemble un renouveau urbain de qualités architecturales et environnementales indiscutables et proposent une mixité fonctionnelle de logements, commerces, équipements, bureaux et espaces verdurisés (2.800 m²).

La signature de cette convention confirme la stratégie de développement d'ATENOR, en tant que précurseur en matière de développement urbain, et ses choix d'implantation dans les quartiers qui contribuent au rayonnement des villes européennes, le quartier européen à Bruxelles en étant un exemple emblématique.

ATENOR est une société de développement immobilier urbain d'expertise européenne cotée sur le marché d'Euronext Brussels. Sa mission vise à apporter, par son approche urbanistique et architecturale, des réponses adéquates aux nouvelles exigences qu'impose l'évolution de la vie urbaine et professionnelle. Dans ce cadre, ATENOR investit dans des projets immobiliers d'envergure répondant à des critères stricts en termes de localisation, d'efficacité économique et de respect de l'environnement.

Reuters ATE0.BR - Bloomberg : ATEB BB

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Stéphan Sonnevile SA, CEO ou
Laurent Collier pour Strat Up srl, Executive Officer

] +32-2-387.22.99 - ☎ +32-2-387.23.16 - e-mail: info@atenor.eu - www.atenor.eu